

COMMUNE D'ARREST**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
en date du 1^{er} juillet 2019**

Le premier juillet deux mille dix-neuf, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme Delphine FORESTIER et de M. Patrick DRON, excusés. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- RAPPORT D'ASSAINISSEMENT 2018

Le rapport du service assainissement communiqué comme chaque année par le fermier VEOLIA permet de renseigner les indicateurs nécessaires à la publication du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2018. Les principaux chiffres sont présentés au conseil municipal qui valide le rapport et accepte qu'il soit publié sur le site de l'Observatoire National des services publics d'eau et d'assainissement.

II- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**Future mairie**

Mme le Maire explique que le désamiantage, le déplombage et la déconstruction du bâtiment en torchis se sont bien déroulés. L'entreprise a effectué la démolition en quatre jours et a rendu un chantier très propre. Une poutre sur le pignon commun aux deux bâtiments est en mauvais état ; un mur devra renforcer cette zone. Les appels d'offres devraient être lancés tout prochainement, la sélection des entreprises se faisant fin août début septembre.

Stade

Les projecteurs « led » ont été posés par M. Stéphane PETIT, aidé par M. Daniel DEHESDIN qui a prêté son télescopique.

Réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

La société VEOLIA passe en ce moment des caméras dans les réseaux afin d'analyser leur état, dans le cadre du projet d'aménagement du centre du village. Mme le Maire précise que le réseau d'assainissement encore assez récent ne devrait pas poser de problème ; reste à voir pour le pluvial, plus ancien.

III- FETES ET CEREMONIES A VENIR

La commission des fêtes s'est réunie le 17 juin 2019 pour évoquer les événements à venir. Mme le Maire expose au conseil municipal les orientations suggérées par la commission.

Maisons fleuries

Le jury passera dans le village le vendredi 12 juillet, à partir de 14h00 (la remise des prix aura lieu le vendredi 4 octobre à 18h00 à la salle des fêtes).

Comme chaque année, la commune de Mons-Boubert sera représentée par un membre invité. A la demande de Mme le Maire, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG, qui représentait Arrest dans le jury de Mons-Boubert, explique au conseil municipal la façon dont procède cette commune : les candidats s'inscrivent au concours, mais nombreuses sont les personnes qui attendent le jury sans être inscrites ; l'esprit d'échange est privilégié. Tout le monde est récompensé. L'employé communal en place depuis 18 ans a su impliquer la population dans le fleurissement. Les communes de Quesnoy, Franleu et de Miannay font également partie du jury.

14 juillet

La population est invitée au traditionnel pique-nique du 13 juillet, à 19h30 sur le parking en herbe. Suivra la retraite aux flambeaux, départ à 22h00 de la salle des fêtes, par l'impasse de l'Avalasse, la rue de Haut, la rue à Cailloux, la rue de Tilloy, la rue de la Sollette, la rue du Stade. Un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle des fêtes. Le conseil municipal confirme qu'il n'y aura pas de bal cette année.

Le lendemain, après la cérémonie au Monument aux morts et au cimetière, la remise des prix du Brevet des Collèges aura lieu sur le parking en herbe. Mme le Maire propose de mettre à l'honneur les sportifs qui ont eu d'excellents résultats cette année : en tir, les champion de France et vice-champion de France Noa GAUTIER et Baptiste GARDIN. L'équipe de football de l'ASA qui a gagné la coupe. Les joueurs du club de baby-foot : Laure COURTOIS (vice-championne du Monde en double), Rudy BLANGEZ, Virgile DUFOSSE et Mickaël LAMBEAU (champions du Monde par équipe « rookie »). Une récompense leur sera remise.

Concerts

La Communauté d'agglomération Baie de Somme organisera un concert à l'église le 5 octobre prochain.

Le concert organisé par la commune, au bénéfice de la recherche contre le cancer, aura lieu le 19 octobre, également à l'église.

Noël de l'école

Mme le Maire propose de contacter les marionnettes de St-Valery-sur-Somme pour le spectacle de Noël de l'école. L'APE qui participe au financement sera interrogée à ce sujet, ainsi que les enseignants.

Fête locale

Mme le Maire explique qu'un manégien est venu au dernier moment avec ses autos-tamponneuses pour animer la fête.

Marché

Les marchands qui avaient demandé un emplacement gratuit sur le petit parking jouxtant l'école ne sont finalement venus qu'une ou deux fois, et n'ont pas donné suite, malgré les relances.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Taxe de séjour

La commune d'Arrest continuant de percevoir la taxe de séjour sur son territoire, le conseil municipal doit fixer les nouveaux tarifs à appliquer à partir de 2019, depuis l'obligation de se baser sur la fréquentation « au réel » des établissements de tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de calquer ses tarifs sur ceux de la CABS. Le montant de la taxe sera calculé à partir de la fréquentation des établissements concernés, correspondant au nombre de nuitées du séjour pour les personnes majeures, multiplié par le tarif en vigueur selon la catégorie, comme suit : Hôtel ou meublé de tourisme 5 épis (ou étoiles) = 1.60 € ; 4 épis = 1.20 € ; 3 épis = 1.00 € ; 2 épis = 0.80 € ; 1 épi = 0.70 € ; terrain de camping 3, 4 ou 5 étoiles = 0.60 € ; terrain de camping de rang inférieur = 0.20 €.

Le reversement à la commune de la taxe perçue par les logeurs s'effectuera au semestre échu (en juillet et en janvier).

Recensement de la population

La commune procèdera au recensement de sa population du 16 janvier au 15 février 2020. Le secrétaire de mairie Alain PODKOWSKA est nommé coordonnateur ; deux agents recenseurs devront également être recrutés d'ici la fin de l'année, puis formés.

Remplacement d'un candélabre

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une somme de 1 118.03 € a été obtenue pour la dégradation d'un candélabre du lotissement de la Sollette. Le recours engagé par les AMP pourrait permettre de récupérer les 100 € manquants pour couvrir le coût du remplacement pour la commune (1 219.07 €). Le conseil décide de procéder au remplacement du pylône en passant une convention avec la FDE80, qui prendra en charge 20% du coût réel de l'opération, ainsi que la maîtrise d'œuvre et la TVA (716.21 €).

Mme le Maire donne également la liste des communes proches qui ont mis en place de nouveaux candélabres : il serait opportun d'aller voir sur place le type de lampes qui pourrait correspondre au projet communal d'enfouissement de réseaux, sur la place et rue Basse Boulogne.

ALSH

L'Accueil de loisirs de juillet se déroulera du 8 juillet au 2 août dans les locaux de l'école. Mme le Maire informe le conseil que Julie KROL, directrice habituelle du centre, est actuellement en arrêt ; il n'est pas certain qu'elle puisse tenir sa place. Un remplaçant serait dans ce cas nommé par la CABS.

Une Arrestoise a également été recrutée par la CABS pour travailler à la cantine et faire le ménage pendant le centre, puis le grand ménage en août avec Sabine DUFRIEN.

Jurés

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort de trois jurés à la Cour d'Assises (liste préparatoire). Ont été désignés par le logiciel : MM. Jean-Jacques VASSEUR et Jean-Michel CRAMET, et Mme Nathalie HAVARD.

Participation citoyenne

Les panneaux d'entrée de village ont été commandés.

Congés

Le secrétariat de mairie sera fermé du 8 au 22 juillet inclus. L'agence postale sera fermée du 16 au 31 août inclus.

Informations diverses

Les plaques nominatives « rue Jean-René LELONG » pour le lotissement de la Sollette ont été commandées. VEOLIA a été relancée quant à la mise en service de la réserve incendie.

Les bandes jaunes ont été peintes devant les bornes incendie qui ont été vérifiées et qui sont toutes fonctionnelles (seul un capot est à changer). Elles seront repeintes prochainement.

V- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Corinne FORESTIER rapporte la demande d'une administrée souhaitant que le panneau d'affichage rue de la Courte cavée soit accroché moins haut. Mme FORESTIER signale également une grosse branche gênant le passage au jardin public, suite à l'accident sur le rond-point. Elle fait également savoir que cet espace est très joli en ce moment.

Mme le Maire explique que le panneau « cédez le passage » sera remboursé par le chauffeur fautif, ainsi que les travaux de remise en place des piliers du Monument aux morts par le conducteur concerné.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande ce qu'il advient de la mise en accessibilité de l'école. Mme le Maire répond que la CABS n'a pas communiqué récemment à ce sujet.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande également si une convention de ruralité a été signée ? Mme le Maire n'en a pas le souvenir, elle va se renseigner auprès des services de la CABS.

